



PLAINTE

Informations relatives au traitement de données à caractère personnel

L'Autorité de protection des données traite les données à caractère personnel qu'elle reçoit afin d'accomplir ses tâches, définies légalement. Elle n'utilise pas les données à des fins commerciales et ne les transfère pas à des tiers. Les données à caractère personnel sont conservées aussi longtemps que nécessaire dans le cadre de la formulation d'avis, de sanctions et du contrôle, et ce jusqu'à 10 ans après la clôture du dossier (en cas d'action en justice, jusqu'à la fin de la procédure). Les informations issues du présent formulaire peuvent être partagées avec d'autres autorités de contrôle (européennes) dans le cadre de la collaboration avec celles-ci.

Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits en matière de protection des données, veuillez consulter notre déclaration de protection des données ou contacter le DPO (délégué à la protection des données) à l'adresse e-mail suivante : dpo@apd-gba.be ou par courrier à l'adresse suivante : Autorité de protection des données - DPO, Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles.

Conditions de recevabilité

Pour être recevable, une plainte doit être rédigée en français, en néerlandais ou en allemand. La plainte doit relever de nos compétences et doit comporter les éléments nécessaires permettant d'identifier le traitement auquel votre plainte se rapporte. Pour étayer votre plainte, vous pouvez également soumettre des documents en anglais. La plainte doit démontrer l'intérêt pour le plaignant de l'introduire. Si la plainte est introduite au nom et pour le compte d'une autre personne que la personne à laquelle elle se rapporte, une preuve du pouvoir de représentation est requise. La plainte doit mentionner les coordonnées du responsable du traitement. La plainte doit également démontrer un exercice préalable de droits, si applicable, ou un précédent contact avec le responsable du traitement, si possible. Enfin, dans certains cas, l'objet de la plainte ne peut pas faire l'objet d'une autre procédure en cours. Plusieurs personnes peuvent introduire une seule plainte pour les mêmes faits. Dans cas, nous vous conseillons de le mentionner clairement dans la plainte, ainsi que l'intérêt des plaignants d'introduire la plainte ensemble. Les éléments ci-dessous sont nécessaires au traitement de votre plainte. Si vous n'étayez pas suffisamment votre plainte, l'Autorité peut la classer sans suite.

Coordonnées (champs obligatoires)

Nom	
Prénom	
Adresse e-mail	
Adresse	



**Avez-vous un dossier auprès de l'APD concernant le même sujet ?
Complétez alors le numéro de dossier, s'il est connu.**

Qualité (champ obligatoire)

J'introduis la plainte en mon propre nom. (option 1)

J'introduis la plainte au nom et pour le compte d'une autre personne. (option 2)

En cas d'option 2 : Veuillez décrire votre pouvoir de représentation et joindre une preuve de celui-ci en annexe à votre plainte. À défaut, la plainte sera irrecevable.

Obligatoire dans l'option 2

Masquer l'identité

Vos coordonnées peuvent être masquées pour le responsable du traitement s'il y a un risque sérieux que la divulgation de votre identité à la partie adverse puisse engendrer des conséquences graves et préjudiciables. Si vous souhaitez utiliser cette possibilité, vous devez cocher la case ci-dessous et motiver votre choix. Si votre anonymat complique le traitement de votre plainte, l'Autorité peut vous demander votre accord pour quand même partager votre identité avec la partie adverse et, à défaut, classer votre plainte sans suite.

Je veux masquer mon identité

Obligatoire si cette case a été cochée

Description de l'intérêt (champ obligatoire)

Description de votre intérêt, en tant que plaignant, à introduire la plainte : Le traitement que vous décrivez concerne-t-il directement vos données à caractère personnel, donc vous-mêmes, et êtes-vous en d'autres termes la personne concernée ?

Oui (option 1)

Non (option 2)



Si la réponse est non (option 2) : Décrivez alors votre intérêt à introduire la plainte

Obligatoire dans l'option 2

Votre plainte (champ obligatoire)

Quoi ? Comment ? Décrivez le traitement de manière détaillée, avec le plus de documents probants possible (par exemple des e-mails, des captures d'écran, des courriers, votre demande d'exercer vos droits, ...). Si votre plainte concerne plusieurs traitements, veuillez les décrire séparément.



Si vous disposez de documents ou d'informations complémentaires, vous pouvez les joindre en annexe de votre courrier.

Quand ou pendant quelle période les faits faisant l'objet de votre plainte ont-ils eu lieu ? (champ obligatoire)

Responsable du traitement (champ obligatoire)

Mentionnez l'identité et les coordonnées du responsable du traitement. S'il y a plusieurs responsables du traitement, veuillez à chaque fois introduire, par responsable du traitement, un nouveau formulaire dans lequel vous mentionnez le(s) numéro(s) de dossier du (des) dossier(s) y afférent(s). Vérifiez si vous pouvez retrouver l'identité du responsable du traitement sur les communications écrites (telles que des e-mails ou des courriers) que vous avez reçues. Sur les sites Internet, l'identité du responsable du traitement est normalement mentionnée en bas de page, dans les onglets "conditions générales", "politique de confidentialité/vie privée", ou "Qui sommes-nous ?/À propos de nous". Vous pouvez également toujours rechercher le nom de l'entreprise dans la base de données de la Banque-carrefour des entreprises.

Contact préalable écrit avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (champ obligatoire)

Si votre plainte concerne l'exercice de vos droits en tant que personne concernée (par exemple le droit d'accès, le droit de rectification ou le droit à l'effacement des données), vous devez en principe, dans la mesure du possible, exercer vos droits au préalable auprès du responsable du traitement ou de son délégué à la protection des données (DPO) avant d'introduire votre plainte. Même dans les cas où votre plainte ne concerne pas l'exercice de vos droits en tant que personne concernée mais porte sur un autre type de violation (par exemple manque de transparence ou consentement non valable), nous vous invitons à contacter également le responsable du traitement à cet égard, avant d'introduire votre plainte. L'avez-vous fait ?

Oui, je joins une copie de mes communications avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (DPO) auxquelles je n'ai pas reçu de réponse. (option 1)

Oui, je joins une copie de mes communications avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (DPO) et de la réponse que j'ai reçue. (option 2)



Non (option 3)

Raison pour laquelle aucun contact n'a été pris avec le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (DPO)

Obligatoire dans l'option 3

Attention : S'il s'avère que la raison invoquée pour ne pas contacter le responsable du traitement et/ou son DPO n'est pas suffisamment motivée ou pertinente, vous en serez informé(e) et serez invité(e) à envoyer votre demande d'exercer vos droits ou d'obtenir des informations au responsable du traitement et/ou à son DPO, et à adresser à l'APD la réponse que vous aurez reçue à ce sujet ou à informer l'APD de l'absence de réaction du responsable de traitement et/ou de son DPO dans les 2 mois. Passé ce délai, en l'absence de réaction de votre part, l'APD déclarera votre plainte irrecevable.

Autres procédures en cours (champ obligatoire)

Y a-t-il actuellement d'autres procédures en cours pour les mêmes faits à l'encontre du même responsable du traitement/sous-traitant auprès d'autres instances telles que les services de police, d'autres autorités de contrôle ou les cours et tribunaux ?

Oui (option 1)

Non (option 2)

Si la réponse est oui (option 1) : Veuillez expliquer votre choix et joindre à votre plainte les éventuelles communications y afférentes pouvant servir de preuve à cet effet.

Obligatoire dans l'option 1



Signature (champ obligatoire)

Date de la signature (champ obligatoire)

Nous n'acceptons la transmission du présent document **que par courrier**. Si vous voulez introduire un formulaire de plainte par voie électronique, vous devez utiliser le formulaire disponible sur notre portail.

Vous pouvez adresser le présent document à :

Autorité de protection des données
Rue de la Presse, 35
1000 Bruxelles